

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2018

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 94

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 42 :

« L'autonomie stratégique de la France est au cœur de l'Ambition 2030. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La présente programmation militaire bouleverse en profondeur l'autonomie stratégique française car elle a une vocation moins nationale qu'euro-péenne.

Or comme le disait le général de Gaulle dans son discours à l'École militaire du 3 novembre 1959 : « Il faut que la défense de la France soit française (...) Il est indispensable qu'elle le redevienne. Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre (...) S'il en était autrement, notre pays serait en contradiction avec tout ce qu'il est depuis ses origines, avec son rôle, avec l'estime qu'il a de lui-même, avec son âme. Naturellement, la défense française serait, le cas échéant, conjuguée avec celle d'autres pays. Cela est dans la nature des choses. Mais il est indispensable qu'elle nous soit propre, que la France se défende par elle-même, pour elle-même ; et à sa façon ».

Tâchons de ne pas oublier ces paroles si justes et redonner, en priorité, les moyens à nos armées d'être pleinement opérationnelles avant de vouloir construire « une autonomie stratégique européenne ».